

## UN FUTUR CONSEIL MUNICIPAL À 70 ÉLUS

La commune nouvelle, fruit de la fusion des deux villes, affichera 45 916 habitants. Elle verra officiellement le jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se dénommera Saint-Germain-en-Laye.

### Un maire délégué et une annexe de la mairie

Fourqueux et Saint-Germain-en-Laye seront néanmoins maintenues, mais comme « communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales des anciennes communes, ce qui entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'installation d'un maire délégué et la création d'une annexe de la mairie dans laquelle seront établis les actes d'état civil concernant les habitants de la commune déléguée et maintenus les services publics de proximité », indique la délibération.

Jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020, le

conseil municipal qui l'administrera sera composé de l'ensemble des élus des deux villes. Lors des séances, ils seront donc 70, au total, à prendre place au sein de la salle multimédia située au sous-sol de l'hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye qui deviendra le chef-lieu de la nouvelle entité.

### Fiscalité distincte jusqu'en 2020

Concernant la fiscalité, elle restera distincte, jusqu'en 2020. Pour l'année de création de la commune nouvelle, les délibérations fiscales de Fourqueux et Saint-Germain-en-Laye sont maintenues. C'est à partir de 2020 que sera établie la nouvelle politique fiscale sur l'ensemble du territoire. « Des taux ajustés pour chacune des taxes et une politique d'abattements harmonisée permettront de limiter les impacts financiers », ajoute la délibération.

Ph. R.